



APPEL À  
CANDIDATURE

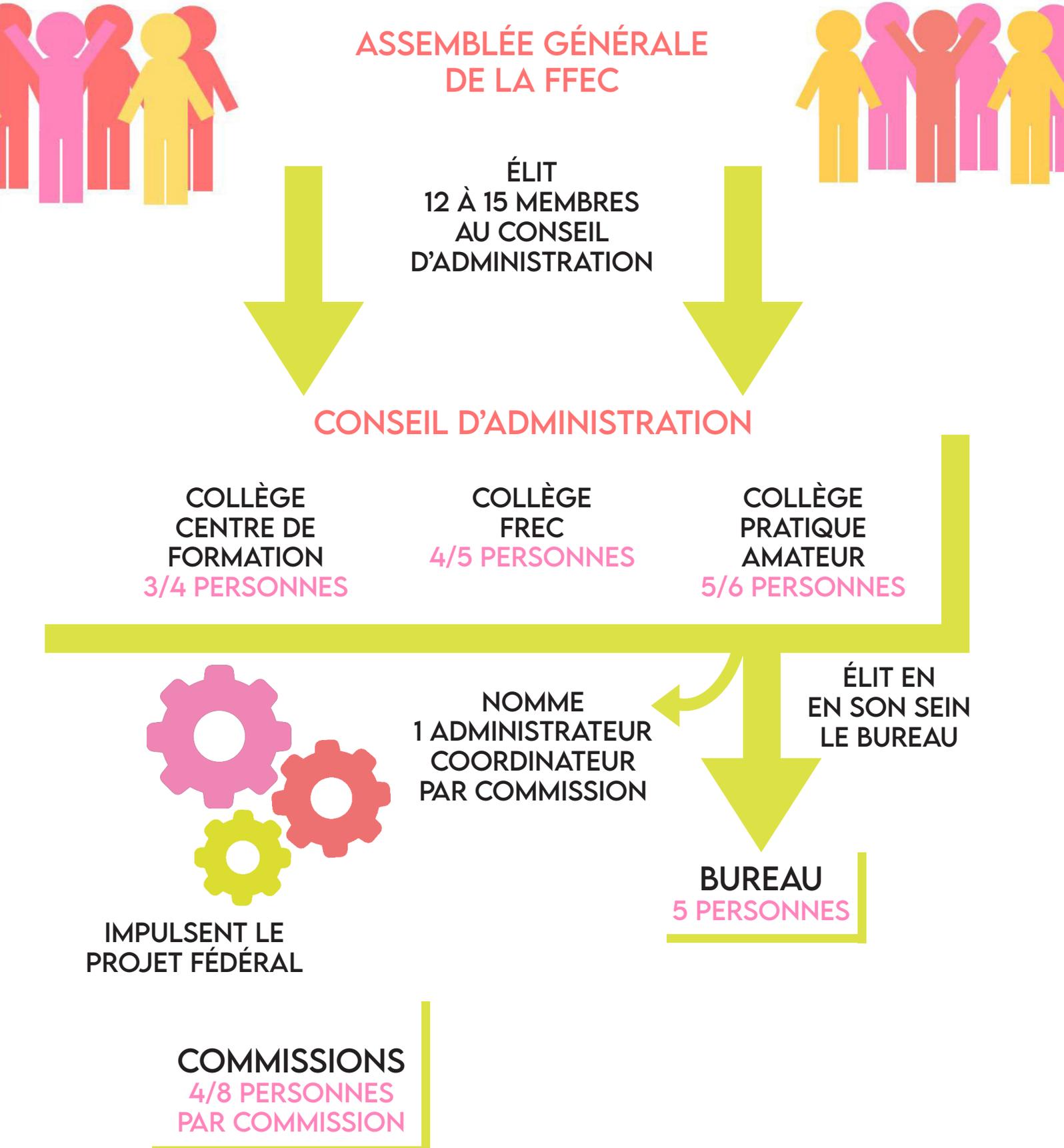


Fédération Française  
des Écoles de Cirque

**RENOUVELLEMENT PAR TIERS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FFEC  
*(DATE À PRÉCISER SELON L'ÉVOLUTION DE LA CRISE SANITAIRE)*

# SCHÉMA DE GOUVERNANCE



# LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

## INSTANCE DÉCISIONNELLE

### SES MISSIONS

#### Débattre

Les membres du Conseil d'administration sont représentatifs de la diversité fédérale. Issus des structures de pratique amateur, de centres de formation et de FREC, ils débattent et tranchent les choix d'actions à partir de propositions émises par le Bureau fédéral ou les commissions en visant toujours le bien commun fédéral.

Le Conseil d'administration nomme, en son sein, les membres du Bureau fédéral.

Le Conseil d'administration se réunit au minimum 2 fois par an (dans les faits, 4 réunions sont en général programmées).

#### Informers

#### Délibérer

### SA COMPOSITION ET DURÉE

# 12 à 15

membres répartis en 3 collèges :  
écoles de pratique amateur agréées,  
centres de formation agréés  
et FREC.

PENDANT

# 3ans

Le Conseil d'administration  
est élu par l'Assemblée Générale.  
Il est **renouvelable par tiers**  
**tous les ans.**

### DEVENIR MEMBRE DU CA

Etre membre  
d'une structure agréée  
ou  
être membre du Conseil  
d'administration d'une  
FREC.

Avoir une licence  
en cours  
de validité.

Etre présenté-e par  
son école  
ou sa FREC.

# COMMENT CANDIDATER ?

Le Conseil d'administration de la FFEC renouvelle ses membres par tiers tous les ans. Lors de son installation en octobre 2019, le Conseil d'administration a déterminé la durée du mandat de ses membres par tirage au sort.

Le samedi 17 avril 2021, l'Assemblée générale devra élire 4 administrateurs :

- ➔ 2 membres du collège « pratique amateur »
- ➔ 1 membre du collège « centre de formation »
- ➔ 1 membre du collège « FREC »

Pour information, les membres sortants sont : Pierre Chartier, Michaël Guérin, Daniel Forget (collège « pratique amateur ») ; Florent Fodella (collège « centre de formation ») ; Sandrine Carayre (collège « FREC »).

Pour candidater, vous devez être licencié-e et présenté-e par une école adhérente et agréée « pratique amateur » ou « centre de formation » ou membre du Conseil d'administration d'une FREC et présenté-e par celle-ci.

Attention, une personne ne peut être candidate qu'à un seul collège.

Une structure ne peut présenter qu'une seule personne.

Envoyez une courte  
présentation de votre  
candidature  
(cf. fichier type)

Envoyez le mandat  
ci-joint signé  
par le représentant  
légal de  
votre structure

Avant le :  
(date à préciser selon  
l'évolution de la crise  
sanitaire)  
à [accueil@ffec.asso.fr](mailto:accueil@ffec.asso.fr)



---

**Fédération Française  
des Écoles de Cirque**

**Fédération Française des Écoles de Cirque**  
13 rue Marceau - 93100 Montreuil  
Tél. : +33(0)1 41 58 22 30  
Fax : +33(0)1 41 58 22 34  
[www.ffec.asso.fr](http://www.ffec.asso.fr)